



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Conseil de Presse

Table des matières

I. Conseil de Presse	4
Assemblée plénières.....	4
Nouvelle mandature 2024-2026	4
Nouvelle présidence.....	4
Objectifs de la mandature.....	4
Bureau exécutif du Conseil de Presse	4
Réunions du Bureau exécutif	4
Composition du Conseil de Presse 2024-2026.....	5
Secrétariat permanent et Conseil	6
Budget 2024-2025	6
Achat de matériel.....	7
Avis du Conseil de Presse en 2024	7
Avis sur le Projet de Loi concernant le journalisme professionnel et le débat démocratique	7
Avis sur les amendements au droit de réponse.....	7
Avis sur le RBE	8
Courrier du Ministère de la Culture sur la Loi du 17 août 2018 relative à l’archivage	8
II. Rapport d’activités	8
Déménagement du Conseil de Presse.....	8
Groupe de travail « Lifestyle et/ou Service-Journalism »	9
Réforme du Code de déontologie	9
Accès à la documentation de l’Administration du cadastre et de la topographie	10
Sécurité des journalistes	10
SLAPPs	Erreur ! Signet non défini.
Poursuites des crimes contre les journalistes.....	Erreur ! Signet non défini.
Relations avec l’ALIA	10
Collaborations avec d’autres conseils de presse	11
Conseil de déontologie journalistique (CDJ) Belgique et Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation (CDJM-France)	11
Conseil de Presse flamand de Belgique	11
Conseil de Presse des Pays-Bas	11
Luxorr et la tarification sur les droits d’auteur	11
Alliance des Conseils de Presse Indépendants d’Europe (AIPCE)	12
Plainte contre le Ministère de l’Intérieur.....	12
Entrevue avec Mme Corinne Cahen sur le budget de l’Etat	12

LieDetector- Lutte contre la désinformation	13
Conférence sur l'autorégulation et la régulation des médias à Bruxelles	13
Interview du Grand-Duc et du Lieutenant représentant	13
Page LinkedIn du Conseil de Presse	14
III. Commissions du Conseil de Presse	14
Commission des cartes.....	14
Révision annuelle	14
Commission d'appel des cartes de presse	15
Commission de médiation et de plaintes.....	15
Commission formation.....	15
Nouveau programme de formations	15
Formations européennes itinérantes sur le journalisme d'investigation.....	16
Commission des récompenses	17
Contact	17

I. Conseil de Presse

Assemblées plénières

En 2024, le Conseil de Presse (CdP) a organisé trois assemblées plénières pour aborder des enjeux cruciaux pour le secteur. La première, le 4 mars, était une assemblée constituante. La deuxième, le 25 juin, a permis de faire un bilan financier du Conseil. Enfin, la troisième, le 5 décembre, a été consacrée à une discussion sur le nouveau code de déontologie et l'avis concernant la promotion du journalisme professionnel et du débat démocratique. Ces sessions ont servi à suivre les actions du Conseil et à définir des orientations clés pour l'avenir.

Nouvelle mandature 2024-2026

En 2024, le Conseil de Presse a voté pour une nouvelle mandature de deux ans, introduisant une nouvelle présidence et une composition renouvelée des membres.

Nouvelle présidence

Lynn Warken a été élue Présidente du Conseil de Presse, représentant les membres éditeurs, succédant à Roger Infalt, représentant des journalistes (2022-2024). Lors de la passation, Roger Infalt a exprimé sa gratitude envers les membres pour « *ces deux années enrichissantes de sa mandature, ainsi que pour le travail collaboratif mené avec une équipe remarquable* ».

Objectifs de la mandature

Lors du Bureau exécutif du 16 avril, Lynn Warken a présenté les priorités de son mandat : gérer les défis de la presse face aux crises économiques et publicitaires, s'adapter aux transformations numériques et à l'intelligence artificielle, développer les compétences nécessaires pour l'IA, et renforcer la confiance du public envers les médias. Elle a souligné la nécessité de concilier le temps de production pour les journalistes avec celui, restreint, des lecteurs. Elle a également indiqué son intention d'avancer sur les dossiers en cours, notamment la loi sur le droit à l'information, les compétences médiatiques pour le public et les journalistes, la formation continue, et la gestion des réseaux sociaux.

Bureau exécutif du Conseil de Presse

Le Conseil de Presse a élu un nouveau Bureau exécutif pour la période 2024-2026, composé de huit membres représentant les éditeurs et les journalistes. Les éditeurs sont représentés par Lynn Warken (Présidente), Paul Peckels (Vice-Président), Emmanuel Fleig (Trésorier) et Steve Schmit (Membre). Les journalistes sont représentés par Roger Infalt (Secrétaire général), Misch Pautsch (Vice-Président), Luc Caregari (Membre) et Ines Kurschat (Membre). Ce Bureau exécutif met l'accent sur la régulation des médias, la promotion de l'éthique et le soutien aux professionnels dans un contexte de transformations rapides dans le secteur des médias.

Réunions du Bureau exécutif

En 2024, le Conseil de Presse a tenu dix réunions du Bureau exécutif aux dates suivantes : 29 janvier, 20 février, 16 avril, 14 mai, 18 juin, 9 juillet, 17 septembre, 22 octobre, 21 novembre, 12 décembre. Ces réunions ont permis d'aborder les priorités stratégiques et opérationnelles

du Conseil, de suivre l'avancement des actions en cours et de développer de nouvelles initiatives face aux défis du secteur. Elles se sont tenues dans les nouveaux locaux du Conseil de Presse, situés dans l'immeuble ALAG, au n°52 Avenue de la Gare à Luxembourg-Ville, à l'exception de la séance du 29 janvier, organisée dans les anciens bureaux. Les membres ont participé en présentiel et par visioconférence.

Composition du Conseil de Presse 2024-2026

Pour la période 2024-2026, la composition du Conseil de Presse a été arrêtée comme suit :

Groupe des éditeurs :

- ANTONY Guy – Alter Echos S.à r.l.
- ARENS Roland – Mediahuis Luxembourg
- BACK Armand – Editpress S.A.
- BUMB Christophe – Reporter.lu
- CLOOS Michelle – Editpress S.A.
- FEIST Peter – d'Lëtzebuerger Land
- FLEIG Emmanuel – Edita s.a.
- GOOSSENS Christophe – RTL Luxembourg
- GRASSER Fabien – Woxx
- KOEDINGER Mike – Maison Moderne - Independent Publishing and Media
- NICKELS Nic – Lumédia S.A. (remplaçant de Fränk Schmit)
- PECKELS Paul – Mediahuis Luxembourg
- RUCKERT Ali – Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek
- SCHMIT Steve – RTL Luxembourg
- SIWECK Jean-Lou – radio 100,7
- WARKEN Lynn – Lëtzebuerger Journal

Groupe des journalistes (membres de l'ALJP - Association luxembourgeoise des journalistes professionnels) :

- CAREGARI Luc
- DÜBBERS André
- ERNST Jean-Claude
- FRATI Camille
- INFALT Roger
- KURSCHAT Ines
- PAUTSCH Misch
- PESCHEL Franziska
- REUTER Pol
- RINGS Eric
- SPIGARELLI Isabelle
- TRAPP Wiebke
- WEBER Danièle

- WELSCH Annette
- WIRTH Charlotte
- Ingo ZWANK

L'Assemblée plénière du 25 juin 2024 a approuvé plusieurs changements de mandats :

- Nic Nickels a pris la place de Fränk Schmit chez Lumédia s.a. en tant qu'administrateur.
- Michelle Cloos, Directrice générale d'Editpress, a remplacé Nic Nickels au sein d'Editpress.
- Par ailleurs, Jean-Claude Wiwinius, Président de la Commission de médiation et de plaintes, a été nommé Président de la Commission d'appel des cartes de presse, suite à la démission de Stéphane Pisani.

L'Assemblée plénière du 5 décembre 2024 a approuvé d'autres changements de mandats :

- Steve Schmit (décédé), Content Director de RTL, a été remplacé par Dave Gloesener, Head of Radio Programmes de RTL.
- Annette Welsch (démissionnaire), journaliste au Luxemburger Wort, a été remplacée par Sydney Wiltgen, journaliste au Tageblatt.

Secrétariat permanent et Conseil

En 2024, le Secrétariat permanent du Conseil de Presse a assuré diverses missions essentielles, parmi lesquelles : la gestion administrative quotidienne, incluant l'accueil des journalistes, la révision, la production et la délivrance des cartes de presse. Il a également pris en charge la gestion du courrier, la préparation des réunions, l'archivage, l'entretien des locaux, ainsi que l'envoi des invitations et la coordination des réunions et commissions.

Le Conseil s'est concentré sur la préparation des commissions, les entretiens (hearings), l'analyse des dossiers, la recherche et la veille, la rédaction d'avis et de rapports, la communication via le site web et la page LinkedIn du Conseil de Presse. Il a également répondu aux diverses demandes et assuré une représentation active du Conseil de Presse à l'étranger, notamment lors de réunions et assemblées avec d'autres Conseils de presse et au sein de l'Alliance Indépendante des Conseils de Presse d'Europe (AIPCE).

Ces nombreuses tâches, accomplies par une équipe de seulement deux personnes, ont largement contribué à l'efficacité et à la bonne organisation des activités du Conseil.

Budget 2024-2025

Le Conseil de Presse a reçu une dotation annuelle de 185.000 euros pour 2024-2025, mais une augmentation est nécessaire pour répondre à ses obligations croissantes. En effet, le nouveau régime d'aides à la presse, qui fait des cartes de journaliste professionnel un critère clé, impose un renforcement des procédures et du suivi.

Pour assurer ces missions, le secrétariat permanent a été porté à deux postes, mais l'un d'eux reste financé à temps partiel faute de moyens suffisants. Une augmentation à 210.000 euros

est indispensable pour pérenniser cette équipe et répondre efficacement aux sollicitations internationales, accompagner les éditeurs dans la formation des journalistes, et renforcer le rôle du Conseil dans l'autorégulation de la presse.

Cette adaptation est cruciale pour garantir un fonctionnement optimal face aux enjeux actuels, tout en soutenant la liberté d'expression et la qualité du journalisme.

Achat de matériel

Le Conseil de Presse a pu faire l'acquisition d'un nouveau système de visioconférence pour la salle de conférence du Conseil de Presse et, ceci, grâce au soutien de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Professionnels (ALJP) qu'il remercie.

Avis du Conseil de Presse en 2024

Avis sur le Projet de Loi concernant le journalisme professionnel et le débat démocratique

En 2024, le Conseil de Presse (CdP) a rendu un avis sur un projet de loi visant à promouvoir le journalisme professionnel et le débat démocratique, lequel propose des modifications à trois lois existantes : celle sur la liberté d'expression dans les médias (2004), celle sur les aides au journalisme professionnel (2021) et celle sur l'administration transparente (2018).

Le CdP a salué des avancées, notamment la clarification du statut des journalistes et l'interdiction des activités commerciales pour ces derniers. Cependant, il a exprimé des préoccupations concernant l'absence de définition précise des « milieux professionnels », la non-réintroduction du stage obligatoire pour les journalistes stagiaires et le manque de pouvoir décisionnel de la Commission d'accès aux documents (CAD).

Le Conseil a recommandé d'augmenter les plafonds d'aides pour les quotidiens et de prévoir une indemnité de procédure pour les journalistes en cas de succès lors de recours judiciaires. Un avis complémentaire est en préparation, en collaboration avec l'Association Luxembourgeoise des Médias d'Information (ALMI) et l'Association Luxembourgeoise des Journalistes Professionnels (ALJP), afin de clarifier davantage le statut du journalisme professionnel. Cette demande d'avis s'inscrit dans une série de consultations avec les autorités et fait écho à des recommandations antérieures du CdP visant à clarifier la définition du journaliste, à ancrer le droit d'accès à l'information dans la loi et à soutenir le pluralisme et la liberté d'expression.

Avis sur les amendements au droit de réponse

Le 4 mars 2024, le Conseil de Presse a été consulté par le Gouvernement sur des amendements concernant le droit de réponse, liés à la Loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias. Le Conseil avait déjà exprimé des préoccupations sur la limitation de longueur des réponses dans le Projet de loi du 21 février 2023. Le Conseil d'État avait également critiqué cette limitation, la jugeant non conforme aux principes démocratiques et à la Convention des Droits de l'Homme. La formulation initiale limitait la réponse à la longueur de l'information contestée. Le Conseil de Presse a proposé une alternative : « hors formules d'usage, la réponse peut atteindre l'étendue de l'information

contestée et comporter au moins 1 000 caractères ». Ces recommandations ont été adoptées dans la version finale de la loi, et le Conseil a émis un avis favorable.

Avis sur le RBE

Le 29 avril 2024, le Conseil de Presse a été consulté par le ministère de la Justice concernant les amendements au projet de loi 7961, visant à modifier les lois sur le registre de commerce, la comptabilité des entreprises et le Registre des bénéficiaires effectifs (RBE). Adopté le 18 avril 2024 par la Commission de la Justice, le projet a incité le Conseil à formuler plusieurs observations : premièrement, il souligne l'incapacité de vérifier les cartes de presse des journalistes étrangers, faute de moyens ; deuxièmement, il propose d'intégrer le principe du « No tipping-off » pour protéger l'identité des journalistes ; troisièmement, il recommande de réduire le délai de trois jours ouvrables pour transmettre un extrait ; quatrièmement, il demande à être informé des refus d'accès au RBE pour pouvoir donner un avis ; enfin, il rappelle les conditions d'accès au RBE pour les journalistes luxembourgeois, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Courrier du Ministère de la Culture sur la Loi du 17 août 2018 relative à l'archivage

Le Conseil de Presse a répondu à la consultation publique du Ministère de la Culture pour réformer la Loi sur l'archivage, en formulant plusieurs propositions. Celles-ci incluent la sensibilisation des professionnels à la loi, une consultation inclusive des acteurs concernés, ainsi que la réduction de la durée de conservation des archives, jugée excessive. Le Conseil suggère aussi de revoir la période de non-accessibilité des documents financiers, de raccourcir les délais de traitement des demandes d'accès aux archives, et d'améliorer la coopération avec les chercheurs. Il propose également une optimisation de la composition du Conseil des Archives avec des formations continues, une interprétation moins restrictive de la protection des données, et une augmentation de la transparence des procédures d'accès. Ces recommandations visent à améliorer la gestion des archives pour le bénéfice des professionnels et du public.

II. Rapport d'activités

Déménagement du Conseil de Presse

Dans le cadre de la mandature 2022-2024, le Conseil de Presse a initié une recherche de nouveaux locaux en réponse à l'usure de ses bureaux précédents et à une proposition de la Commission des Loyers. Le déménagement a été programmé vers le Centre ALAG, situé au 52, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg. Le processus a compris la remise des badges d'accès le 15 janvier 2024 et la date du déménagement fixée au 26 février 2024. Les nouveaux bureaux sont modernes, en excellent état, et bien situés près de la Gare, offrant des espaces adaptés pour le secrétariat, les réunions, les formations et les archives. De plus, le 2^e étage abrite une grande salle de réunion partagée avec d'autres locataires, idéale pour les formations, réunions importantes, commissions et assemblées.

Le 25 juin 2024, le Conseil de Presse a célébré l'ouverture officielle de ses nouveaux locaux

par une réception, à laquelle tous les membres ont été invités. Ce jour-là, une Assemblée plénière a également eu lieu.

Remerciements

Le Conseil de Presse tient à remercier :

- **La Commission des Loyers du Ministère des Finances** pour son soutien dans la recherche des nouveaux locaux.
- **L'Administration des bâtiments publics** pour son assistance lors du déménagement.
- **L'Association Luxembourgeoise des Journalistes Professionnels (ALJP)** pour le financement du matériel audiovisuel destiné à la salle du 2^e étage.
- **Le Secrétariat permanent** pour l'organisation et la gestion exemplaires du déménagement, effectué en une journée.

Ce déménagement vers des locaux modernes représente une étape clé pour renforcer l'efficacité et la qualité des services du Conseil de Presse.

[Groupe de travail « Lifestyle et/ou Service-Journalism »](#)

La Commission des cartes du Conseil de Presse a créé un groupe de travail en 2023 composé de Nic Nickels, Misch Pautsch, Paul Peckels, Pol Reuter et Ingo Zwank, pour aborder la question du « Lifestyle et Service Journalism ». Cette thématique, récurrente dans les travaux de la Commission, nécessite une discussion approfondie et une prise de décision claire. En particulier, il s'agit de déterminer si un journaliste qui signe et publie un article sur des produits commerciaux (parfums, restaurants, nouvelles boutiques, essais de voitures, etc.) de manière subjective peut conserver sa carte de presse, malgré ce que stipulent la loi sur la presse et le Code de déontologie concernant la publicité. Le groupe de travail a poursuivi ses réflexions sur cette question tout au long de l'année 2024, aboutissant à des modifications dans le Code de déontologie afin de clarifier les attentes et les responsabilités des journalistes dans ce domaine.

[Réforme du Code de déontologie](#)

La proposition d'un nouveau Code de déontologie a été élaborée par un Groupe de travail ad hoc composé de Jean-Lou Siweck (Président), Richard Graf, Misch Pautsch, Paul Peckels, Jessica Oé (Membres), Didier Damiani (Conseiller).

La révision du Code de déontologie journalistique a été une priorité de la mandature 2022-2024. En 2024, deux réunions du groupe de travail, tenues les 10 avril et 7 juin, ont permis d'achever ce projet. Après une relecture juridique, le texte a été adopté à l'unanimité par le Bureau exécutif et va être soumis à l'Assemblée plénière.

Cette réforme vise à clarifier et renforcer les principes d'indépendance, de véracité des informations et de respect des droits individuels, en s'inspirant des pratiques de pays voisins comme la Belgique, la Suisse, la France et l'Allemagne. Parmi les principales innovations

figurent une définition enrichie des pratiques journalistiques, une transparence accrue dans l'utilisation des techniques audiovisuelles et de l'intelligence artificielle, ainsi qu'un encadrement renforcé des conflits d'intérêts et des méthodes clandestines. L'objectif est d'adapter le code aux enjeux du journalisme contemporain, notamment dans un contexte numérique, tout en renforçant l'exactitude, la transparence et la responsabilité envers le public.

[Accès à la documentation de l'Administration du cadastre et de la topographie](#)

En 2023, le Conseil de Presse a sollicité l'Administration du cadastre et de la topographie pour mieux connaître les modalités d'accès des journalistes à sa documentation dans le cadre de leur travail. Bien que l'administration reconnaisse l'intérêt légitime des journalistes à formuler ces demandes, l'accès complet aux informations souhaitées n'est pas garanti dès la première requête, ce qui constitue une contrainte. Un communiqué a été diffusé pour informer les journalistes de cette possibilité d'accès. Toutefois, des problématiques subsistent concernant l'utilisation de LuxTrust, la protection des données, ainsi que le droit des propriétaires à être informés des consultations effectuées sur leurs informations.

[Sécurité des journalistes et SLAPPs](#)

Le Conseil de Presse participe à un groupe de travail établi par le Ministère des Médias et organisé dans le cadre d'une campagne du Conseil de l'Europe, axé sur la sécurité des journalistes. Ce groupe, qui inclut également des représentants des Ministères des Affaires étrangères, de la Justice, de la Digitalisation et du Service Information et Presse, a pour objectif de dresser un état des lieux du travail journalistique et de proposer des actions concrètes. Parmi les thématiques abordées figurent le harcèlement des journalistes, les défis liés à l'identification de leurs droits et obligations, ainsi que les problèmes de coopération avec certaines entreprises et administrations. Une attention particulière a été portée à la sécurité de l'emploi dans le secteur, avec une analyse des chiffres concernant les admissions et départs des journalistes professionnels ou stagiaires. Le Conseil de Presse a pris l'initiative de recenser chaque année les journalistes qui débutent, ceux qui arrêtent ou qui changent de métier ou de média, constatant une diminution progressive du nombre de journalistes actifs.

Un plan d'action pour la sécurité des journalistes est en cours de préparation, avec des contributions ouvertes à tous les membres du groupe. Par ailleurs, la question des SLAPPs (Strategic Lawsuits Against Public Participation) sera abordée lors d'une conférence prévue en 2025. Bien que ces cas soient rares au Luxembourg, le Conseil de Presse est conscient de leur existence. À ce jour, il n'a toutefois reçu aucune plainte liée à la presse et aux SLAPPs. Une Directive anti-SLAPPs, adoptée le 11 avril 2024 par le Conseil de l'Europe avec la participation d'acteurs de la presse luxembourgeoise, constitue une avancée majeure dans ce domaine.

[Relations avec l'ALIA](#)

Le Conseil de Presse a intensifié ses échanges avec l'Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiotvisuel (ALIA) en 2024 dans le cadre de discussions stratégiques et de collaboration. Une première rencontre, tenue le 11 juin dans les locaux du Conseil de Presse, a abordé la réforme de la Loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, avec un focus particulier sur

l'encadrement d'Internet. Cette réunion a permis de clarifier les compétences respectives des deux institutions et d'exprimer un intérêt commun pour renforcer la coopération, notamment sur les questions journalistiques et le traitement de certaines plaintes relatives aux médias. Une seconde réunion s'est déroulée le 12 décembre avec la nouvelle direction de l'ALIA, Cindy Bauwens. Les discussions ont porté sur des thématiques d'actualité, telles que l'intelligence artificielle, le Media Freedom Act, et l'éducation aux médias, témoignant de l'engagement des deux entités à anticiper les évolutions dans le domaine de l'information et de la régulation médiatique.

[Collaborations avec d'autres conseils de presse](#)

[Conseil de déontologie journalistique de Belgique \(CDJ\) et Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation de France \(CDJM\)](#)

Le 18 juin 2024, le Conseil de Presse a organisé une journée de formations sur le journalisme d'investigation en collaboration avec le Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ-Belgique) et le Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation (CDJM-France). Cette session, dans le cadre du projet européen « Media Councils in the Digital Age », a permis de renforcer la coopération entre les conseils de presse luxembourgeois, belge et français. L'objectif était de partager des bonnes pratiques et de promouvoir la déontologie et la liberté de la presse, tout en répondant aux défis du journalisme numérique. Ce partenariat a permis de mettre en lumière les spécificités de chaque pays, tout en favorisant l'échange de connaissances pour renforcer l'autorégulation et soutenir les journalistes dans leurs pratiques professionnelles.

[Conseil de Presse flamand de Belgique](#)

Le 18 janvier 2024, le Conseil de Presse luxembourgeois a répondu à une demande d'interview émanant du Raad voor de Journalistiek dans le cadre du programme de l'UE « Media Councils in the Digital Age », concernant le modèle financier du Conseil de Presse luxembourgeois. Cette démarche témoigne de l'engagement du Conseil de Presse à partager son expertise et à échanger sur les pratiques de régulation médiatique au sein de l'Union européenne.

[Conseil de Presse des Pays-Bas](#)

Le Conseil de Presse luxembourgeois a poursuivi sa collaboration avec le Raad voor de Journalistiek dans le cadre de l'enquête « Research into Strengths and Weaknesses of Media Councils in the European Union ». Les contacts de l'équipe « Mediascientists » de l'Université de Luxembourg (M. Kies et Mme Lukasik) ainsi que d'autres contacts pertinents ont été transmis, et une interview a été réalisée dans ce contexte.

[Luxorr et la tarification sur les droits d'auteur](#)

Luxorr, association de gestion collective des droits d'auteur, prévoit d'instaurer un tarif unique de 5 euros par an pour la reproduction de tous ses articles, indépendamment de la presse, du type ou de la longueur de l'article. Cette licence permettra d'utiliser un article pendant un an. En parallèle, plusieurs éditeurs reçoivent régulièrement de petites compensations de Luxorr, notamment pour l'achat des droits de reproduction lors de la création de revues de presse. La

question soulevée est de savoir si cette tarification est acceptable ou problématique pour le Conseil de Presse, qui continue à suivre ce dossier.

[Alliance des Conseils de Presse Indépendants d'Europe \(AIPCE\)](#)

Le Conseil de Presse, en tant que membre actif de l'Alliance des Conseils de Presse Indépendants d'Europe (AIPCE), continue de collaborer chaque année avec les autres membres de l'organisation. Le 5 septembre 2024, le Conseil de Presse a pris part à l'Assemblée Générale de l'AIPCE à la St. Bride Foundation à Londres, un événement organisé par IMPRESS, le Conseil de Presse du Royaume-Uni, mettant en lumière les collaborations essentielles entre les conseils de presse et leurs relations avec le public. La réunion a réuni 26 conseils de presse participants et a permis d'examiner plusieurs candidatures d'adhésion. L'Assemblée a accepté les demandes du Conseil albanais des médias et du Conseil slovaque de la presse écrite et numérique, tandis que la candidature du Conseil chypriote turc d'éthique des médias a été rejetée, faute de garanties suffisantes en matière d'indépendance, un critère essentiel pour rejoindre l'AIPCE.

Lors de cette Assemblée, le Monténégro a été choisi pour organiser la conférence annuelle de l'AIPCE en 2025, une décision marquant une avancée significative dans la représentation régionale au sein de l'organisation. Cette rencontre a permis de renforcer les liens entre les membres et de discuter des enjeux cruciaux pour l'avenir de la presse indépendante en Europe.

Le Conseil de Presse a également participé à la conférence annuelle de l'AIPCE le 6 septembre 2024, durant laquelle plusieurs thématiques majeures ont été abordées. Parmi celles-ci, la responsabilité des médias, la gestion des plaintes et la promotion de l'éthique journalistique ont été au cœur des discussions. Des panels ont présenté des initiatives en Norvège, en Belgique et en Estonie visant à renforcer la transparence et la confiance du public. Les échanges ont également mis en lumière l'importance de la médiation pour résoudre les conflits entre les médias et les citoyens, ainsi que les défis posés par la désinformation et l'impact croissant de l'intelligence artificielle sur le journalisme.

[Plainte contre le Ministère de l'Intérieur](#)

Le 11 septembre, une conférence de presse a été organisée par l'ALJP, au cours de laquelle des membres du Conseil ont présenté une plainte soutenue par l'ALJP contre le Ministère de l'Intérieur. Cette plainte concerne le refus d'accès à certains documents administratifs dans le cadre de recherches journalistiques. L'accès à l'information, qui est un droit fondamental pour les journalistes, est actuellement en cours de réforme dans le cadre du projet de loi visant à promouvoir le journalisme professionnel et à renforcer le débat démocratique. Cette affaire est à suivre de près, car elle pourrait influencer la législation future.

[Entrevue avec Mme Corinne Cahen sur le budget de l'Etat](#)

Le Conseil de Presse a été convié à une entrevue avec Mme Corinne Cahen, députée (DP) et rapporteur du budget de l'État pour 2025. Cette rencontre, qui s'est tenue le 2 octobre dans les bureaux du Parti Démocratique, portait sur les défis actuels de la presse au Luxembourg, notamment les nouveaux enjeux liés à l'intelligence artificielle, qui impliquent des coûts

supplémentaires pour le secteur. L'entrevue s'est révélée constructive et productive, permettant d'aborder de manière approfondie ces problématiques et de souligner l'importance de leur prise en compte dans le cadre de l'élaboration du budget national.

[LieDetector- Lutte contre la désinformation](#)

Le 19 septembre, le Conseil de Presse a soutenu une initiative visant à encourager la participation des médias à une formation en vérification des faits. Cette initiative, portée par une organisation indépendante, se concentre sur la lutte contre la désinformation en ligne et la promotion de la transparence et de la fiabilité des informations, en particulier auprès des jeunes. L'objectif est de former des journalistes pour qu'ils puissent intervenir dans les écoles et sensibiliser aux dangers de la désinformation sur les réseaux sociaux.

Le Conseil de Presse a facilité la mise en relation entre les journalistes et cette initiative, tout en soulignant l'importance de la formation à la vérification des faits. Il a également joué un rôle de sensibilisation sur des projets européens visant à renforcer la confiance du public dans les informations transmises, notamment à travers des formations proposées par l'Observatoire Européen des Médias Numériques (EDMO BELUX 2.0), financé par l'Union européenne. L'organisation a lancé un appel à participation pour des ateliers de littératie médiatique au Luxembourg, et le Conseil a assuré la communication de cet appel aux journalistes via ses canaux officiels.

[Conférence sur l'autorégulation et la régulation des médias à Bruxelles](#)

Le Conseil de Presse a participé à la conférence européenne « Auto-régulation et Régulation dans le Secteur des Médias » le 14 octobre 2024 à l'Université Libre de Bruxelles (ULB). L'événement, organisé dans le cadre du projet « Media Councils in the Digital Age » (MCDA) soutenu par l'Union Européenne, a réuni des représentants de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ) et de l'Alliance des Conseils de Presse Indépendants d'Europe (AIPCE).

La conférence a abordé la législation européenne récente et les enjeux liés à la régulation et à l'auto-régulation dans les médias. Elle a souligné l'importance de restaurer la confiance du public face à la désinformation, en mettant en avant l'autorégulation comme un levier pour maintenir des normes journalistiques élevées. Un panel a exploré l'usage croissant de l'intelligence artificielle dans les rédactions, plaidant pour une régulation éthique contre la désinformation. L'éducation aux médias et la collaboration entre conseils de presse et créateurs de contenu ont été mises en avant. Enfin, la discussion sur la régulation européenne a envisagé la création d'un Conseil européen consultatif pour les services médiatiques, où les conseils de presse conservent un rôle central afin de protéger la liberté de la presse, concluant sur la nécessité d'un dialogue continu entre journalistes, chercheurs et régulateurs.

[Interview du Grand-Duc et du Lieutenant représentant](#)

La sélection de deux médias exclusifs pour l'interview du Grand-Duc et du Lieutenant représentant a soulevé des préoccupations concernant l'indépendance et la crédibilité des journalistes. Le manque d'informations sur les conditions de travail et l'évitement de sujets sensibles nuit à la transparence. La sollicitation de médias spécifiques, comme Le Journal, par la Cour grand-ducale, met en évidence un déséquilibre par rapport à la mission de neutralité

des médias. Des exemples, comme avec Emmanuel Macron et la pression exercée par des personnalités politiques sur les médias, soulignent la problématique éthique du journalisme. Les conditions imposées par la Cour remettent en question l'intégrité des services journalistiques et leur liberté d'investigation.

[Page LinkedIn du Conseil de Presse](#)

Depuis son ouverture le 4 juin 2024, la Page du Conseil de Presse a connu un développement notable avec une série de publications régulières. Ces dernières ont couvert diverses thématiques telles que la promotion des formations, la diffusion d'informations liées au journalisme, la promotion de conférences sur les médias et la couverture de réunions de travail. En outre, des informations sur nos activités et missions ont été publiées, afin de mieux expliquer notre rôle dans le monde médiatique. Ces publications, accompagnées de textes et de photos, sont diffusées en plusieurs langues pour atteindre un public plus large. Actuellement, la page compte près de 320 abonnés. La page est visible via ce lien :

<https://www.linkedin.com/company/conseil-de-presse/?viewAsMember=true>

III. Commissions du Conseil de Presse

Commission des cartes

Membres : WARKEN Lynn (Présidente), BACK Armand (membre suppléant), BUMB Christoph, DÜBBERS André (membre suppléant), GRASSER Fabien, PAUTSCH Misch, PESCHEL Franziska, ZWANK Ingo.

En 2024, les membres de la Commission des cartes se sont réunis à 6 reprises à ces dates : 31 janvier, 23 avril, 21 mai, 16 juillet, 1^{er} octobre, 26 novembre.

Chiffres-clés en 2024 :

- Délivrance de la carte de presse sans stage : 5 journalistes.
- Admissions au stage : 40 journalistes.
- Délivrance de la carte de presse après stage : 20 journalistes.
- Total des dossiers traités : 81.
- Hearings (entretiens) : 4.
- Refus de délivrance de la carte de presse : 8.
- Retraits de cartes de presse pour non-respect des cours de formation à l'intention des journalistes stagiaires : 1.
- Non-renouvellement de cartes : 0.

Révision annuelle

En 2024, le Conseil de Presse a poursuivi ses activités de révision des cartes de presse et renforcé ses procédures de contrôle, afin d'assurer la transparence et le respect des normes professionnelles.

Commission d'appel des cartes de presse

Membres : WIWINIUS Jean-Claude (Président), CAREGARI Luc, CLOOS Michelle (membre suppléant), FEIST Peter, FLEIG Emmanuel (membre suppléant), INFALT Roger (membre suppléant), PECKELS Paul, WEBER Danièle (membre suppléant).

Les membres de la Commission d'appel des cartes de presse se sont réunis le 31 juillet 2024 sous la présidence de M. Jean-Claude Wiwinius. La commission a examiné plusieurs recours relatifs à des refus de délivrance de cartes de presse, décidés par la Commission des cartes. Après délibération, elle a confirmé les décisions prises par cette dernière dans les dossiers concernés.

Commission de médiation et de plaintes

Membres : WIWINIUS Jean-Claude (Président), ARENS Roland, CAREGARI Luc, NICKELS Nic, REUTER Pol (membre suppléant), SIWECK Jean-Lou (membre suppléant), ZWANK Ingo.

Les membres de la Commission de médiation et de plaintes se sont réunis à plusieurs reprises en 2024 sous la présidence de Jean-Claude Wiwinius : 31.01, 22.02, 19.11.

Nombre de plaintes traitées en 2024 : 3.

Plaintes :

- M. Marc Ruppert et M. Frank Engel contre M. Thierry Labro et Maison Moderne.
- M. Pierre-Louis Lorenz contre Mme Véronique Poujol (Reporter.lu).
- Reuter - Racing FC Union Lëtzebuerg contre wort.lu.

Les décisions de la Commission de médiation et de plaintes sont publiées sur le site internet du Conseil de Presse à cette adresse :

<https://www.press.lu/ce-que-nous-faisons/commission-des-plaintes-arrets/>

Commission formation

Membres : PAUTSCH Misch, REUTER Pol (co-Présidents), ERNST Jean-Claude, GOETZ Marco, WIRTH Charlotte.

Nouveau programme de formations

En 2024, la Commission formation a élaboré un nouveau programme de cours pour les journalistes stagiaires abordant des thèmes comme l'intelligence artificielle, le journalisme de service et les institutions luxembourgeoises et européennes. En raison de l'attente de la réforme du code de déontologie et de la mise à jour des cours obligatoires, les formations ont cependant été reportées en fin d'année et début 2025.

Programme de formations en 2024 :

- Jeudi 12 décembre 2024 :
 - 14h-16h : Droit de la presse – Marianne Decker
 - 16h-18h : Droit d'auteur – Marianne Decker

Formations en 2025 (premier semestre) :

- Jeudi 9 janvier 2025 :
 - 14h-15h : Code de déontologie – Roger Infalt
 - 15h30-16h30 : Intelligence Artificielle – Misch Pautsch
 - 17h-18h : Journalisme de Service – Misch Pautsch
- Jeudi 16 janvier 2025 :
 - 14h-18h : Institutions luxembourgeoises et européennes – Charlotte Wirth et Pol Reuter

Un groupe de travail a également été mis en place par la Présidence et le Secrétariat général pour définir des critères de rémunération et des tarifs pour ces formations.

Formations européennes itinérantes sur le journalisme d'investigation

Le 18 juin 2024, le Conseil de Presse a organisé une journée de formations sur le journalisme d'investigation, dans le cadre du projet européen « Media Councils in the Digital Age » soutenu par la Commission européenne. Cette session, réalisée en collaboration avec le Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ-Belgique) et le Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation (CDJM-France), visait à renforcer les pratiques professionnelles des journalistes, soutenir l'autorégulation des médias et promouvoir la liberté de la presse dans un contexte numérique.

La formation s'inscrivait dans un programme européen (2023-2025) impliquant plusieurs conseils de presse européens, des universités et la Fédération Européenne des Journalistes. Elle a réuni des journalistes professionnels et stagiaires pour aborder les défis contemporains du journalisme d'investigation.

Le programme a inclus plusieurs sessions :

- Une première sur les pratiques du journalisme d'investigation, animée par Luc Caregari, membre du Conseil de Presse et journaliste pour Reporter.lu, abordant les étapes de l'enquête journalistique et les meilleures pratiques.
- Une deuxième, présentée par Harry Gentges, membre du CDJ-Belgique, sur les bonnes pratiques déontologiques en matière d'investigation et les implications juridiques, en s'appuyant sur la jurisprudence belge.
- Une troisième session sur les opportunités et difficultés du journalisme d'investigation en France, présentée par Bernard Angaud, délégué général du CDJM France, mettant en lumière les défis et opportunités dans le contexte français, en particulier en période de crise de l'information.

Le Conseil de Presse a réaffirmé son engagement envers la formation continue des journalistes et son rôle dans l'autonomisation face aux défis numériques, tout en garantissant le respect des principes déontologiques. Une session similaire a eu lieu en octobre 2024 à Eupen, en Belgique, en langue allemande, dans le cadre d'un échange entre conseils de presse européens.

Commission Media Literacy – Newspaper in Education

Membres : PECKELS Paul, SIWECK Jean-Lou.

Le Concours Jeune Journaliste (CJJ) est l'initiative éducative phare du Conseil de Presse en termes d'éducation aux médias au Luxembourg. Elle vise les élèves des écoles fondamentales, des lycées et les étudiants de l'Université du Luxembourg. Le Concours est organisé par le Conseil de Presse, le Zentrum fir politesch Bildung et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

L'édition 2024-2025 a porté sur l'impact des médias numériques sur la santé, la perception et les interactions humaines. Les modalités du concours invitent les participants à soumettre des projets journalistiques sous différentes formes (texte, image, audio, vidéo, site web) dans une langue de leur choix. Pour l'édition 2024-2025, le nombre de participants a doublé, atteignant 30 classes, dont cinq du Lycée de Junglinster.

Plus d'informations sur le site web du Concours : jeunejournaliste.lu.

Commission des récompenses

Membres : ZWANK Ingo (Président), ERNST Jean-Claude, INFALT Roger.

La Commission des récompenses s'est réunie à une seule reprise en 2024, comme tous les ans.

Contact

Conseil de Presse

52, avenue de la Gare
L-1610 LUXEMBOURG
Tél: (352) 22 23 11
E-mail: secretariat@press.lu